

CAPa Jardinier Paysagiste Un diplôme vers l'emploi !



CHAMP PROFESSIONNEL :

- AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



LES MÉTIERS :

OUVRIER-ÈRE OU JARDINIER PAYSAGISTE :

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les lieux publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Poste que l'on retrouve dans les collectivités territoriales. Pour entretenir et aménager les espaces verts publics.

Insertion / Indicateurs :

- Moyenne 2016-2017-2018 : 79 % de réussite aux examens
- 7 mois après la formation :
 - 77 % de poursuite d'études après examens
 - 23 % sur le marché du travail dont 33 %/en emploi.
- Possibilité de poursuivre en BP, Bac Pro, BTS, etc...

Organisation de l'alternance :

- Formation d'une durée de 2 ans (910 h),
- Chaque année : 13 semaines de cours au CFA (35 h hebdomadaires), 34 semaines en entreprise et 5 semaines de congés payés,
- Formation en contrôle continu (CCF + épreuves terminales),
- Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture.

Conditions d'admission :

- Sortir d'une classe de 3^{ème} générale, Technologique (SEGPA, CLIPA),
- Et / ou avoir 16 ans,
- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Contenu de la formation :

Domaine commun :

- Mathématiques, français,
- Histoire-géographie, vie sociale et professionnelle,
- Biologie-agronomie, économie, sport.

Domaine professionnel :

- Technique (reconnaissance des végétaux, technologie paysagère, techniques de culture),
- Travaux pratiques, Anglais professionnel,
- Module d'Initiative Professionnelle : aménagements diversifiés et innovants.

Temps forts :

- Voyage d'études * en France ou à l'étranger
- Module « la biodiversité au jardin »,
- Sortie pédagogique (exposition, visite, etc)
- Sauveteur Secouriste du Travail
- Accompagnement, tutorat.

(*Sous réserve de financements (actions, subventions))

Equipements :

- Salle informatique, centre de ressources,
- Atelier agroéquipement
- Plateau maçonnerie paysagère,
- Jardins des ronds, arboretum.



« Guillaume • CAPa

J'ai choisi le métier de paysagiste parce qu'on est en contact tout le temps avec la nature, les plantes.



« Pierre • CAPa

Ce qui me plaît dans ce métier de paysagiste, c'est la diversité du travail avec les plantes.



« Laura • CAPa

J'ai choisi la voie de l'apprentissage car je voulais travailler et en même temps avoir des connaissances. L'apprentissage me permet d'être indépendante plus rapidement, et me donne confiance.



80 % DES JEUNES ONT UN EMPLOI
A LA SORTIE DE LA FORMATION
(dont 76 % en CDI) Moyenne sur le
centre de formation de Kerliver



Salaire des apprentis** (SMIC horaire au 01/01/2019 : 10,03€)				
Période d'apprentissage	De 16 à 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1 ^{ère} année (seconde)	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^{ème} année (première)	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^{ème} année (terminale)	55 %	67 %	78 %	100 %

* Salaire de base pouvant être modifié en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti.

RÉMUNÉRATION :

Exemples de salaires mensuel : au 01/01/2019

Tom, 17 ans en CAPA TP 1^{ère} année (27 %) = 410.73

- Sébastien, 20 ans en BPA
Pépinières 2^{ème} année (51 %) = 775.82 €

- Audrey, 18 ans en 1^{ère} Bac-Pro T.P. (43 %) = 654.12 €



Le centre de formation de Kerliver est conventionné par le Conseil Régional

INFOS PRATIQUES :

Recrutement

- Dossier de candidature à demander au centre de formation
- Entretien avec l'équipe pédagogique
- Tests de positionnement (soutien scolaire).

Tarifs des prestations (Tarifs au 01/09/2018)

- Pension complète (63.73 € la semaine au CFA)
(Hébergement, petit déjeuner et dîner au lycée de Châteaulin + déjeuner à Kerliver)
- Demi-pension = déjeuners à Kerliver (27,50 € / semaine)
- Rétrocession de photocopies (par année scolaire) : 67,15 €

Aides particulières

- Indemnités forfaitaires de transport, hébergement et restauration versées par semestre (Subvention du Conseil Régional de Bretagne Aides ARGOAT)
- Carte d'étudiant des métiers
- Allocation Personnalisée au Logement
- Loca-pass (Dépôt de garantie pour le logement)

Contacts

- Directrice du CFA : Claude GAMBOTTI
- Référente pédagogique : Isabelle FAVE
- Secrétariat : Marie COLLOREC

